



Alerte en fiscalité canadienne

Faits saillants du budget de Terre-Neuve-et-Labrador 2017-2018

Le 6 avril 2017

Le jeudi 6 avril 2017, la ministre des Finances et présidente du Conseil du Trésor, Cathy Bennett, a présenté le budget 2017-2018 de Terre-Neuve-et-Labrador, intitulé *Réaliser notre potentiel*.

Ce qui retient surtout l'attention du budget de cette année, c'est l'absence de nouvelle taxe ou de nouveaux frais. Fait tout aussi important : aucune augmentation n'a été apportée aux taxes et aux frais existants. Ce budget est à l'opposé de celui de 2016-2017 qui comprenait des hausses de taxes et de frais dans de nombreux secteurs. Voici un résumé des faits saillants sur le plan économique et fiscal de ce budget.

Perspectives budgétaires et économiques

Compte tenu des mesures prises dans le budget 2016-2017, le déficit prévu de 1,8 milliard de dollars a été réduit à 1,1 milliard de dollars. En raison essentiellement de la réduction des dépenses, le déficit pour 2017-2018 devrait s'établir à 778 millions de dollars, ce qui est inférieur à l'objectif cible de 800 millions de dollars. Le

gouvernement a antérieurement élaboré un plan sur sept ans en vue de revenir à un excédent en 2022-2023; il est actuellement en avance sur cet objectif.

Dans son discours de présentation du budget, la ministre Cathy Bennett a fait ressortir les facteurs suivants parmi ceux pris en compte dans les perspectives économiques :

- Certains projets de grande envergure sont passés du stade du développement à celui de la production, ce qui entraîne un changement dans la nature des travaux en cours d'exécution.
- Une évolution positive de l'industrie pétrolière extracôtière est désormais entrevue, depuis qu'il est prévu de commencer à extraire du pétrole du site d'Hebron plus tard au cours de cette année. Le gouvernement met la province dans une position qui en fera le territoire de prédilection pour le développement de champs pétroliers dans le futur.
- Avec plus de 17 000 emplois à son actif et une production générant la somme de 1,4 milliard de dollars, le secteur des produits de la mer continue de peser de façon importante dans l'activité économique de la province.
- Le projet de Muskrat Falls continue d'employer les ressources et les entreprises locales, et contribue chaque semaine à hauteur de 12 millions de dollars environ à l'économie de la province.

Le gouvernement se montre optimiste compte tenu des progrès que la province a enregistrés l'année dernière, tout en demeurant prudent. Il anticipe que le pétrole se négociera 56 \$ US le baril et estime cette prévision raisonnable en raison de la volatilité des prix observée par le passé.

Mesures visant l'impôt des particuliers

Parmi les mesures présentées dans le budget, aucune ne prévoit de hausse de l'impôt des particuliers. Le gouvernement s'est engagé à continuer de financer les programmes de supplément de revenu de Terre-Neuve-et-Labrador et de prestation aux aînés de Terre-Neuve-et-Labrador, qui ont été instaurés à la suite du dépôt du budget 2016-2017. Les paiements au titre de ces programmes consistent en des crédits d'impôt remboursables versés tous les trimestres aux contribuables qui satisfont aux critères d'admissibilité.

Mesures fiscales concernant les entreprises

Le budget ne contient aucune mesure fiscale visant le monde des affaires. Il est question de divers niveaux d'investissement dans différents secteurs, dont les pêches, l'agriculture et le secteur minier, mais aucun changement sur le plan fiscal n'aura lieu.

Autres mesures

Le budget propose un examen approfondi et indépendant du système fiscal de la province au cours de l'exercice.

Taxe sur l'essence

Le budget de l'exercice précédent avait instauré une augmentation temporaire de la taxe sur l'essence de 16,5 cents par litre (la « taxe temporaire sur l'essence »). Cette année, le gouvernement baissera la taxe temporaire sur l'essence de 8,5 cents par litre à compter du 1^{er} juin 2017. Cette baisse sera suivie d'une autre réduction de 4 cents par litre à compter du 1^{er} décembre 2017. De plus, le gouvernement s'est engagé à passer en revue la taxe restante de 4 cents par litre au moment de faire le point sur la situation économique et fiscale à l'automne 2017. Pour les zones frontalières du Labrador, la remise sur l'essence, établie à 10 cents par litre l'an dernier, passera à 1,5 cent par litre jusqu'au 1^{er} décembre 2017, date à laquelle elle cessera d'être en vigueur.

Pour obtenir plus d'informations, veuillez consulter le site web du [gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador](#).

Votre équipe de spécialistes :

Bureau national

Fatima Laher

Leader, Clients et secteurs, Fiscalité
Tél. : 416-601-6570

Albert Baker

Leader national de la politique fiscale
Tél. : 416-643-8753

Est du Canada

Mark Noonan

Leader régional, Fiscalité
Est du Canada
Tél. : 613-751-6688

Terre-Neuve

Greg London

Associé, Fiscalité
Tél. : 709-758-5210

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
La Tour Deloitte
1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500
Montréal (Québec) H3B 0M7
Canada

Ce document est publié par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judiciaires d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

Deloitte souhaite offrir sur demande ses publications dans des formats accessibles et des aides à la communication.
© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.